



Décision du Président n°2024RESSNUM14

Thème : Commande publique

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association CoTer Numérique

Pôle : Ressources

Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais a adhéré à l'association CoTer Numérique en 2023. Il s'agit de renouveler cette adhésion pour 2024.

CoTer Numérique est une association loi 1901, qui regroupe les Collectivités territoriales françaises, et aborde les problématiques liées au numérique et aux systèmes d'information.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière d'adhésion et retrait à des associations et/ou organismes (hors les établissements publics) regroupant les acteurs intervenant dans les secteurs pour lesquels la CCB a compétence ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au CoTer donne lieu à une cotisation annuelle de 160 euros nets de taxes pour 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Briançonnais à l'association CoTer Numérique selon les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De signer tous les documents et pièces afférents.

Fait à Briançon, le

23 JAN. 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



23 JAN. 2024

Date de publication :

Décision transmise en préfecture :

23 JAN. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Demande d'adhésion

005-240540489-20240123-DP2024RESNUM14-DE
Reçu le 27/01/2024

Collectivité : Communauté de Communes du Briançonnais

Personne représentant la Collectivité : M. Arnaud MURGIA

Fonction : Président

Adresse : 1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon

Coordonnées du DSI :

Nom – Prénom : Frédéric GRANAT

Téléphone : 06 07 79 88 90

Email : frederic.granat@ccbrianconnais.fr

Je soussigné, M. Arnaud MURGIA demande que la Collectivité que je représente, soit admise comme membre de l'Association **coTer numérique**.

Cette demande est faite conformément aux statuts dont j'ai eu connaissance, par ailleurs j'accepte que la liste des membres de l'Association soit donnée sur simple demande à tout membre qui en fait la demande.

Je vous adresse par mandat administratif le règlement de ma cotisation annuelle d'un montant de :

Montant des cotisations cocher la case concernée :

- 160 €** pour les collectivités de moins de 20.000 Habitants
 320 € pour les collectivités de 20.000 à 60.000 Habitants
 480 € pour les collectivités de plus de 60.000 Habitants
(exonéré de TVA art 293b du CGI)

pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à l'ordre du coTer numérique.

DOMICILIATION

Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	02277	00050041055	84

IBAN : FR76 3000 3022 7700 0500 4105 584 - SOGEFRPP

Fait à le

Bulletin à retourner à :

coTer numérique
Antoine TRILLARD
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES

email : antoine.trillard@coter-numerique.org

Association loi 1901

Siège social :
coTer numérique
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES

N°SIREN : 424 658 128
N° SIRET : 424 658 128 00063
Code APE : 9499Z

TVA intracommunautaire
FR64 : 424 658 128

Siège Administratif :
coTer numérique
Hôtel de Ville
Parc Emile Fouchard
77500 CHELLES
<http://www.coter-numerique.org>

AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024RESNUM14-DE
Reçu le 23/01/2024